

CE QUI L'ONT DIT : 24/06/16

MT. Montalto, directrice du Pôle Nord Est, C. Bayol, DRH Pôle... Par Visio :Y.Le Tranchant / O.Godard / A. Ségur

Réorganisation réseau France 3 : Nouveaux challenges !

La réorganisation de France 3 passe par un nouvel organigramme en régions.



Pour certains, peu de changements dans leurs missions, pour d'autres, il va falloir re-postuler. Une direction qui se félicite d'offrir de « nouveaux challenges » ! Un échange en vidéoconférence avec Yannick Letranchant et Olivier Godard (RH) nous a permis d'apprécier la teneur de la réforme du réseau. (voir annexe)

Commission filière :

Aucun interlocuteur prévu côté Direction pour faire la synthèse avec les conclusions de la commission... ! Arnaud Ségur a été convié par visioconférence à répondre à nos questions...

Et devant les cases vides reflétant une activité réduite (vidéographie par ex) la seule réponse est « le respect du plan de charge tel qu'il a été défini »...

Les programmes : la grille évolue peu dans le sens des nouveaux créneaux, à noter le glissement de La Voix Est Libre le Dimanche à 11h25.

L'apparition aussi d'une case « découverte », en fait un medley des magazines de réseau, le samedi à 13h... Le PNE ne retrouve aucun de ses magazines là-dedans !

Les sous : Les comptes et son arrêté ont été présentés aux élus. Une provision d'une somme de près de 400 000 euros avait été faite, pour un voyage « Pôle » qui ne se fera pas. Les sommes vont être reversées aux activités sociales des Antennes respectives.

Conclusion

Le frêle équilibre des programmes, maintenus jusqu'à décembre, ne rassure pas dans la découverte d'un « nouveau monde » en janvier 2017...

Vos élus et représentants CFDT / SNJ : C. Poure (CFDT Strasbourg), P. Rousselle (CFDT Boulogne/mer), D. Dumont (SNJ Lille), F. Latour (SNJ Dijon) ; B.Espalieu (CFDT Lille)

Point d'information sur le projet de réorganisation du réseau de France 3

Préambule

Yannick Letranchant : la réorganisation du réseau France 3, calquée sur le périmètre des nouvelles régions va permettre de :

- renforcer l'ancrage en Région d'ici 2020 : 40% du temps d'antenne sur cet axe
- simplification, fluidification, décisions plus près du terrain avec adéquation nouveau découpage administratif.

Attente appui de la tutelle pour soutenir ce projet.

12 Directions Régionales+Corse.

YLT salue le travail des équipes.

La régulation d'activité sera peut-être plus éloignée du quotidien, pour être en ressource des projets éditoriaux, type inter-régions.

FO : quid de la contestation de ces nouvelles régions, là où les identités régionales sont fortes ? Comment produire plus avec moins d'équipes de terrain.

YLT : Les émissions Grande-Région doivent avoir du sens éditorial dans ce périmètre. Celles en Langues régionales doivent perdurer.

L'organisation cible du document peut être adaptée, comme la création **de poste(-s) conseiller(-s) de programmes et géographiquement situé dans l'une ou l'autre Antenne tout en soutenant d'autre(-s).**

Certaines émissions Grande Région ont été imposées.

Calendrier de la consultation des postes ? Modif organigramme, jusqu'où ? Conventions avec « Orange » ?

YLT : Vraie attention pour les Régions, plusieurs groupes de travail ont impulsé des préconisations. Sur les modifs possibles, c'est ouvert dans la limite des contraintes budgétaires existantes.

Pour les Locales, la non-réception est un sujet important, maintenir leur implantation reste une volonté, nous travaillons avec les opérateurs (dont Orange) pour que cela soit faisable, il n'y a pas de surcoût insurmontable à ce jour.

OG: Le calendrier, établi avec les OS, est en fonction des postes qu'il faut combler et de l'accompagnement de celles et ceux qui ne seraient pas positionnés dans cette nouvelle organisation.

En termes de calendrier, faire un affichage des postes le plus vite possible, après consultation des partenaires sociaux, idéalement dès la rentrée.

SNJ : Sur les docs communiqués, il manque la visibilité sur le devenir des postes concernés. « Délégué Numérique », « chef info numérique sous hiérarchie red chef ». Sur les sites web, c'est surtout de l'info, pourquoi pas de rattachement entre le DN et les équipes web info ?

Les Pilotes Web actuels s'ils ne postulent pas que se passe-il ? Personnel administratif ?

OG : nous avons déjà expliqué aux intéressés les principes de la démarche, ils savent qu'il faut postuler. Ce peut-être de **nouveaux challenges**. Ou un **accompagnement RH** pour trouver une nouvelle affectation.

Pour les personnes impactées, il y a aussi les équipes programme mais dont l'activité ne sera pas trop modifiée.



Les assistantes auront effectivement à travailler avec de nouveaux Directeurs ou Délégués Programmes et Numériques.

YLT : Pour les pilotes web, nous ne voulons pas que cela soit « mécanique », nous avons mené des visioconférences avec eux pour leur expliquer.

Sur le numérique, nous souhaitons favoriser l'anticipation, d'où le Délégué Numérique.

Nous reconnaissons que les Pilotes Web étaient des pionniers, selon l'Antenne, le DR ou le réd chef ont été plus ou moins impliqués.

Nous souhaitons orienter un soutien éditorial aux équipes via un réd chef dédié.

CGT : Depuis les antennes émergentes, il y a des inquiétudes d'un retour en arrière et de la perte de la présence de représentants « fonctions supports ».

YLT : Cette dimension est connue, il y aura une analyse des bonnes pratiques pour conserver les bénéfices des Pôles. Mais il n'y aura pas de Directeur dans chaque Antenne ! Il faudra imaginer des **répartitions**, des positionnements géographiques qui peuvent ne pas **concentrer** les fonctions décisionnelles dans les capitales.

FO : A chaque changement de présidence, il y a une réforme importante, cela épuise les salariés, c'est violent. Il y a des principes de mobilité forcée inacceptables. Quid de la Filière et fonction supports ? Y aura t il un logo Grande Région ?

YLT : Le fait de postuler sur des opportunités est plutôt sain. Nous échangeons beaucoup avec les cadres concernés, ils seront tous vus individuellement avec D.Hastier.

Certains DR peuvent avoir des appétences sur les contenus, peuvent postuler sur les programmes.

FO : Filière, rattachement au CE est-il remis en cause ? Les Sièges seront-ils ceux des Régions ? Service paie recentralisé au Siège ?

OG: Le rattachement Filière au CE est une décision de l'inspection du travail, cela sera revu au cours des négos, comme le périmètre des CHSCT.

Service Paie, son rattachement au siège n'impliquant pas de changement géographique des salariés, juste un rattachement hiérarchique.

Point sur les programmes (Sophie Guillin)

- L'appellation « **La Voix est Libre** » va changer, toujours possible en direct le dimanche.

Enquête de Région : sur périmètre des Régions puis « Doc 24 » le dernier mercredi du mois : à savoir le 28 septembre, 2 octobre 30 novembre

- In situ les 1^{er} mercredi du mois
- Le pilote « best of mag » des Régions (aucune de notre Pôle mais ils y travaillent!) prévu pour le 9 septembre ? Un changement ligne éditoriale, moins de patrimoine, plus genre « ceux qui font un territoire »

Une discussion est partie sur « **l'incarnation** » des plateaux et de la dérive éditoriale « à la mode » que ça deviendrait. La responsable éditoriale ne l'explique pas.

7 **PCPL** par antenne sur l'année, les best of sont en plus. Le magazine Découverte fera 26 minutes.

Concernant **les Locales**, et la transition JT->locale, la coupure, ce n'est plus obligatoire, les DR décideront.

La Direction annonce aussi le report du démarrage de **l'inclusion de la Locale de Boulogne**. On attend le nouveau red chef à Lille et son projet éditorial.

Pour les **locales de Metz et Mulhouse**, il y a un travail en cours pour Metz, à l'image de Mulhouse, mais pas pour Septembre.

Pour **La Voix Est Libre** en janvier, les thématiques *grande région* seront-elles maintenues ? Ça sera selon le thème abordé. La décision du maintien jusqu'à la fin de l'année 2016 sera prise en Juillet.

Concernant **le retour en interne de la production**, Delphine Ernotte ayant reproché le manque de productivité à FTV, quelle sera la part de production, 8 ou 20 % ? La Direction ne sait pas.

Sinon, il n'y a **pas de modification des programmes régionaux**, jusqu'à la fin de l'année sauf en Franche Comté, changement de structure.

La part antenne/filière n'est pas connue, et dépend des possibilités en droit de tirage.

Concernant les **préconisations nationales pour le 12/13**, les réflexions sont intégrées au fur et à mesure. De toute façon, le nouveau rédac chef va définir tout cela.

Qu'en est-il des activités exceptionnelles ?

Dès l'été, plusieurs opérations spéciales dans plusieurs antennes avec dans certains cas 5h de direct et des PAE, tournages mag

Rq (snj) : quid dif Braderie grande région ?

Rép : nous n'avons pas reçu ce projet

Rq (FO) : météo toujours « incarnée » ?

Rép (M) : préconisation, en images, sauf sur Lille



COMMISSION FILIERE

Lecture compte-rendu par Cyril Pinato, interlocuteur en visioconférence : Arnaud Ségur DRH Filière.

Vu les difficultés pour caler une date, le prochain rendez-vous a été pris le 21 septembre 2016 (report point emplois, bilan Tour de France...)

Rq (FO) : comment le plan de charge va-t-il être respecté ?

Rép (A.Séгур) : Sur l'emploi, nous raisonnons sur l'ensemble de la Filière, les docs qui ont pu faire défaut n'ont pas été demandés.

Nous réfléchissons sur les mobilités des équipes légères afin de réduire les contraintes liées aux déplacements.

Toujours en attente du nom de la 8^{ème} fiction

Responsable Vidéographie à temps partiel par choix, mais cela complique les démarches de recherche de commandes, nous réfléchissons à du renfort.

Si l'un des candidats est retenu, cela pourrait être réglé dès juillet. Sinon, ce sera une mission, mais cela sera plus long.

Rq (cgt) : Nouveau jeu sur F3, avec la Filière ?

Rép (AS) : le Pôle VidéoMobile sera associé sans nul doute.

Rq (snj) : Comment fonctionne la RH avec les autres CE ? Les documents communiqués semblent différents selon le site. Peut-on harmoniser cela ? Equipes Légères, pourquoi la baisse continue de cette activité ? PCPL quasi seul « client », c'est dangereux.

Rép (AS) : La politique est le respect du Plan de charge. C'est vrai que les débuts d'année sont laborieux puis il y a une accélération en fin d'exercice. Nous sommes conscients de ces difficultés nous voulons mieux répartir les charges de travail.

Au sujet des documents « uniformiser » cela doit rester à l'initiative des présidents de commission.

Enfin, il y a une véritable démarche de recherche d'activité. C'est vrai que pour l'heure c'est surtout à Paris, moins en Région.

QUESTIONS DIVERSES

Questions Cgt :

1/ service Documentation de Lorraine évoqué en CHSCT ?

Rép(M) : il y a déjà eu plusieurs réunions (X3), si nécessaire une autre peut préciser les possibilités de renforts.

2/ Quid de la suppression d'un poste exprimé par pétition ?

Rép (M) : Il n'y a pas de suppression, un redéploiement et la charge fait l'objet d'une attention

Rq (FO) : Pourquoi précipitation ?

Rép (M) : Pas précipitation.

Rq (cgt) : reste que les salariés sont mal. Depuis i-médias, les documentalistes ont plus de travail à Amiens ou Besançon et de nature répétitive.

Rép (M) : Normalement la charge n'augmente pas. Ailleurs les documentalistes se plaignent d'une sous-activité.

Rq (cfdt) : je confirme ce retour sur la charge de travail. Comme il y a discordance, pourquoi ne pas investir ce dossier via les 7 CHSCT ?

Rép (M) : Les documentalistes nous ont demandé au contraire de l'activité supplémentaire.

Rq (FO) : Les modifications dans le travail des docs est plus complexe.

Rép (M) : les utilisateurs peuvent aller eux-mêmes faire ces recherches donc cela soulage les docs.

SUSPENSION DE SEANCE DEMANDÉE PAR LES ELUS

Lecture pétition de soutien aux docs de Nancy puis **motion** des élus en faveur d'une expertise des CHSCT sur les modifications de l'activité des documentalistes et l'impact sur leur santé.

Vote : 14 voix pour, les OS s'associent

Questions Cfdt/Snj :

1/ Une réunion de service peut-elle avoir lieu en l'absence des chefs dudit service ?

Le 14 juin, une réunion scripte a eu lieu à Strasbourg. Aucun chef de service n'a voulu s'y rendre.

Rép (M) c'était un jour de grève, à l'heure de la réunion les salariés étaient grévistes.

Rq (cfdt) : en fait ils étaient grévistes la première heure et espéraient rejoindre la réunion pour la deuxième.

2/ Qu'est-ce que le schéma directeur de l'entreprise ?

Rép (M) : sortie de son contexte, nous ne pouvons pas expliquer ces termes.

3/ Le CODIR doit-il être absolument consulté pour tout changements de bureaux et ce même si aucun travaux n'est à prévoir ?

Rép (M) : la Direction intervient sur des arbitrages lorsqu'elle est sollicitée.

Rq (cfdt) : il a été dit que tous les travaux seraient arbitrés par la Direction, même s'il ne s'agit que de déplacer deux bureaux, est-ce la règle ?

Rép (M) : il faut effectivement arbitrer et mesurer les impacts humains et financiers

Rép (CB) : voire consulter le CHSCT quand le nombre de salarié concerné est important.

4/ Le parking place de Bordeaux à Strasbourg va bientôt être payant.

La Direction compte-t-elle financer une part de ce surcoût pour les salariés de France 3 Alsace qui y stationnent quotidiennement ?

Sachant qu'il n'y a nulle part où se garer dans les environs.

Rép (M) : Ce sont les règles de l'entreprise qui sont en vigueur.

Rq (cfdt) : peut-on envisager un passe résident ?

Rép (M) : même réponse

5/ Quand l'indemnité kilométrique vélo sera-t-elle mise en place dans le Pôle Nord Est ?

Rép (M) : Les décrets sont sortis

Rép (CB) : On a déjà répondu ce n'est pas obligatoire

6/ Un intermittent monteur qui est diplômé de l'ESJ se voit systématiquement refuser le droit de travailler en tant que JRI pour la Rédaction de Strasbourg.

Il ne peut travailler qu'au montage lui dit 'on ...

Pourquoi ? Selon quels règlements ?

Rép (M) : On ne peut être inscrit sur plusieurs métiers

Rq (Cgt) : pour que cela change il faudrait lui éditer un contrat de JRI, la Direction est rarement favorable à cette pratique, y compris lorsque les titulaires sortent d'une reconversion.

7/ Un journaliste voulant passer dans l'encadrement doit 'il systématiquement passer par des formations spécifiques et par le vivier ?

Peut-il faire sa « mise en situation » dans sa rédaction ? Et ensuite être nommé sur place ?

Rép (M) : il n'y a pas de lien entre les deux processus

Rq (cfdt) : Quelle est la règle ?

Rép (CB) : il n'y a pas d'obligation

8/ Frais de Missions.

Pourquoi les non permanents sont-ils moins indemnisés que les CDI ? 71.60 euros pour deux repas et 1 découcher contre 85.10 euros pour les CDI !

Cette mesure crée une discrimination.

Rép (CB) : frais de missions et frais de déplacement sont par définition différent, et cela n'a pas été modifié depuis des années.

10/ Les Cdd et intermittents ont 'ils un "compteur " jours à FTV ?

Et si oui quel est le maximum autorisé ?

Que deviennent ces personnels une fois le plafond atteint ?

Quelle est la règle de gestion appliquée aux personnels non permanents ?

Rép (CB) : les 140 jours n'existent plus, mais restent comme règle de gestion

12/ La transposition continue-t-elle dans le service communication de Franche-Comté ?

Y 'a-t-il une structure type dans les services communications du réseau France ?

Rép (M) : Il n'y a pas de structure type service com.

Rq (snj) : nous constatons des repositionnements à Besançon de G4 à G8

Rép (CB) : Ce n'est pas courant, mais cela n'a rien à voir avec la transposition

13/ La rédaction de Nancy dispose-t-elle d'une rédaction Web ?

Rép (M) : cela n'est pas possible

Rq (snj) : c'est pourtant écrit dans les documents de la Directions

Rép (CB) : Il s'agit d'une erreur.

14/ Mise en consultation d'un poste de responsable d'édition bilingue ?

Rép (M) : cela répond à l'émission « Rund Um » et d'un besoin d'encadrement en connaissance de la langue régionale.

Rq (M) : c'est une création de poste en sur